

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 29 mars 2023 à 16h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 16h30 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 668 modifiant le règlement no 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du Pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
- 4.0 Questions des contribuables
- 5.0 Levée de l'assemblée

5366-2023-03-29

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5367-2023-03-29

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 668
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 667 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND) ET AUTORISANT UN EMPRUNT
POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

Monsieur Karl Hunting, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no 668 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent.

5368-2023-03-29

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 16h40.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

